

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_035_A | Autour de l'Histoire de la folie \[A\]CollectionBoite_035_A-14-chem | Prostitution, blasphème. Item](#)[Punition de blasphème.](#)

Punition de blasphème.

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Cote**b035_A_f0259**

Source**Boite_035_A-14-chem | Prostitution, blasphème.**

Langue**Français**

Type**FicheLecture**

Relation**Numérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730**

Références éditoriales

Éditeur**équipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).**

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).
Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 30/11/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Punition du Blasphème.

259

Philippe VI : ordonnance du 22 fév. 1347 : prévoyant carcans, pilori, incision du visage, ablation du touz l'angu.

H. IV en 1594 : amendes, puis à la 3^e recidive "punition exemplaire et extraordinaire" qui est interprétée et de l'indulgence.

L. XIII 1631 : amendes jusqu'à la 4^e condamnation ; à la 5^e carcans ; à la 6^e pilori, et lèvre l'encore au fer rouge ; à la 7^e incision du visage ^(lèvre inférieure) ; à la 8^e l'angu arraché. Pr les blasphèmes en + scandaleux, à l'arbitraire des juges.

L. XIV 1651 : 1^{re} ordonnance non publiée prévoyant carcans et incision du visage ^{au visage} à la 2^e pilori ; à la 3^e lèvre, l'angu jeté, et l'annulation du galien perpétuelle.



x
r

De 1599 à 1617, 9 condamnations de blasphèmes et d'impies (dont 7 à mort). Puis de 1617 à 1636, 18 (dont 16 à mort). De 31 à 44 il y en a 22 (dont 18 à mort). Puis de 1653 à 1664, 14 (dont 7 à mort).

Puis de 1664 à 1684 (12 et 14)

